

Préfinancement de la poursuite individuelle de l'assurance maladie collective

Informations fournies par l'employeur aux travailleurs

Vous (et éventuellement les membres de votre famille) êtes affilié à une assurance hospitalisation collective et/ou à une assurance invalidité collective offerte par votre employeur.

La loi Verwilghen (bis), applicable à ce type d'assurances, impose à chaque employeur l'obligation d'informer les travailleurs affiliés sur les possibilités de préfinancement.

C'est précisément dans le cadre de ce devoir d'information que nous souhaitons vous informer sur ces possibilités. Nous vous prions de bien vouloir lire attentivement ce document et de le signer.

Préfinancement

Il faut d'abord préciser que vous (et éventuellement les membres assurés de votre famille) avez le droit de souscrire une assurance hospitalisation individuelle lorsque vous perdez le bénéfice de votre assurance hospitalisation collective. Si vous (et éventuellement les membres de votre famille) avez été assuré de manière ininterrompue pendant les deux dernières années auprès d'un assureur privé, vous n'avez pas de nouvelles formalités médicales ni de délais d'attente. La prime due est celle du tarif individuel correspondant à l'âge au moment de la poursuite individuelle du contrat. Cette prime est généralement plus élevée que celle de la police collective. Elle sera particulièrement élevée en cas d'une poursuite individuelle au moment de la (pré)pension.

Il faut ensuite préciser qu'il est possible de modérer la hauteur de la prime. En effet, vous pouvez préfinancer la prime de votre future assurance hospitalisation individuelle. Ceci signifie que vous pouvez d'ores et déjà financer une partie de ces primes futures par la souscription d'une police 'préfinancement'.

Le fait de souscrire d'ores et déjà une telle police 'préfinancement' vous donne le droit, moyennant paiement ininterrompu des primes, de bénéficier ultérieurement d'une assurance hospitalisation individuelle à une prime moins élevée. En effet, pour le calcul de la prime de cette assurance hospitalisation poursuivie à titre individuel, il est tenu compte de l'âge (= tarif) au moment de la souscription de la police 'préfinancement'.

Notre courtier d'assurance spécialisé Vanbreda Risk & Benefits fournit des explications plus détaillées sur les polices 'préfinancement'. Il aborde également l'offre actuelle du marché en matière de polices 'préfinancement'. Vous pouvez souscrire une telle police via le site Web www.plandattente.be.

Actuellement, aucune police 'préfinancement' n'est encore disponible sur le marché belge pour ce qui concerne l'assurance invalidité collective. Dès que ces polices seront disponibles, notre courtier les intégrera dans le site Web www.plandattente.be.

Données relatives à l'employeur

Nom de l'employeur: _____

Date à laquelle le travailleur est avisé de la possibilité de préfinancement de la prime pour la poursuite individuelle d'une assurance maladie collective: _____

Données relatives au travailleur assuré

Nom et prénom du travailleur assuré: _____

Fait à _____, le ____/____/____

Signature de l'employeur,

Signature du travailleur,